

St Thegonuec

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard au Secréariat de St-Erèchi.

Réponses.

1^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle?

Deux cent vingt-six.

2^{re}. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année?

Cent quarante.

Combien auraient besoin d'être assistés seulement de temps en temps?

Cent quarante.

De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (Celles dont il est parlé au n^o 2.)

Crois cent deux.

3^{re}. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2)

Cent cinquante et un franc par semaine.

4^{re}. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier?

Neant.

5^{re}. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

Il y a une souscription en nature, elle consiste en farine et en argent.

Fonctionne-t-elle bien?

Le zèle des souscripteurs s'est ralenti.

La mendicité a-t-elle cessé?

Elle se ralentissant, la mendicité tendrait à s'arrêter.

Montant des ressources.

Chaque pauvre ne reçoit plus par semaine qu'une valeur d'environ 35 centimes.

6^{re}. S'il n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes où la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux?

Notre mode de souscription, est à notre avis, le seul possible.

Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'adhérents.)

La commune appelle M^r Geoffroy docteur médecin à Morlaix, pour voir les malades pauvres; elle lui fait un traitement annuel de 160^{fr}. De plus M^{lle} J^{de} le sous-sage femme jurée, reçoit une subvention annuelle de 30^{fr}.

7^{re}. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?

1^o Le docteur habite Morlaix, distant du chef lieu de 13 Kil. — En outre le curé de la commune est d'une valeur considérable.

Quelle distance ont-ils à parcourir?

2^o Quant à la sage femme, elle habite le bourg.

8^{re}. Avez-vous une sœur de charité pour les malades?

(8^{re}). Oui, nous avons une religieuse, fille du St Esprit, qui donne aux malades des soins.

9^{re}. Combien de décès par an?

(9^{re}). Sur une population de 1800 décès par an, il y a une moyenne de 40 pauvres.

10^{re}. Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévoués?

(10^{re}). Cent quarante familles.

Mettre au bas de la feuille les observations, s'il y a lieu.

Aut. Secré. à St-Erèchi.

Le mode d'assistance que nous avons adopté. Daté de 1854 et voici l'écrit
d'une lettre que j'ai adressée dans le temps à M. l'abbé Du Harbailhac
secrétaire de la commission de l'extinction de la mendicité:

En 1854 après nous être concertés, l'autorité civile et moi, nous nous
sûdâmes à centraliser nos aumônes et pour cet effet nous fûmes recueus à
une souscription libre; M. Le Maire et moi, nous fîmes une visite
générale dans la paroisse demandant à chaque maître de maison la
quantité de farine qu'il pourrait et voudrait donner par semaine; nous
enregistrons ses réponses sur notre registre. — La liste des pauvres fut dressée
par les hommes les plus compétents; on convint que les aumônes s'apporteraient
au bourg les vendredis de chaque semaine, que trois conseillers municipaux
viendraient, à tout de rôle, recueillir et distribuer ces aumônes. — Deux ou trois fois
par an on revise la liste des pauvres; on y ajoute ou l'on retranche, à mesure que
le nombre ou les besoins des indigents augmentent ou diminuent.

Ce système d'assistance convient à tout le monde, aux riches aussi bien qu'aux
pauvres. Tous les vendredis chaque famille pauvre envoie un de ses membres (un
des enfants le plus souvent) prendre la part qui lui revient; ainsi point de
perte de temps. — Par ce moyen le vagabondage a disparu et la mendicité
est à peu près éteinte. Les pauvres s'en trouvent mieux, s'adonnant plus au
travail et y habituant leurs enfants de bonne heure.

Agriez, M. l'abbé De.

Vrict. Curé
De St Othégonne

Le mode d'assistance a assez bien fonctionné pendant les premières années; mais
malheureusement le zèle des souscripteurs s'est un peu ralenti, comme nous avons
répondu au N° 5. —

